

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00903 Numéro SIREN : 539 575 282 Nom ou dénomination : GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2019 sous le numéro de dépôt 27771

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 23/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/27771

Déposant :

Nom/dénomination : GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 539 575 282

N° gestion : 2012 B 00903



AUDITEURS ASSOCIES ABG

Société de
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Toulouse

27771



GREFFE

23 DEC. 2019

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Société par actions simplifiée au capital de 1.020.000 €

Siège social : 14 Place Georges Pompidou Park Avenue A
93160 NOISY-LE-GRAND

539 575 282 R.C.S. BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/03/2019

Sarl au capital de 60.000 euros – 15 Rue Paul Bernies – 31200 Toulouse
Tél : 05.82.99.11.30 – Int : abg-auditeurs@hotmail.fr

Siren : 530 940 568 Toulouse - N° Tva : FR42530940568



Signature

Exercice clos le 31-03-2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO relatifs à l'exercice clos le 31/03/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne les valeurs d'inventaires des titres de participation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part, tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. et".

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article L. 441-6-1 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on



Exercice clos le 31-03-2019

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE

Le 12 juin 2019

AUDITEURS ASSOCIES ABG



Guy VAYSSADE

Commissaire aux comptes



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. et", located to the right of the Tribunal de Commerce stamp.

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. J. et".

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	81 411	81 411		3 694
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 513	7 513		120
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 298 778		1 298 778	1 448 180
Autres immobilisations financières	200		200	200
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 387 902	88 924	1 298 978	1 452 194
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	137 788		137 788	21 858
Personnel	2 818		2 818	1 747
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				3 271
Autres créances	151 304		151 304	104
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				247
Disponibilités	6 096		6 096	7 390
Charges constatées d'avance				739
TOTAL ACTIF CIRCULANT	298 007		298 007	35 357
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 685 909	88 924	1 596 985	1 487 551



CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tel 05 61 61 61 80



Bilan

	Net au 31/03/19	Net au 31/03/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 020 000	1 020 000
Réserve légale	15 403	13 526
Autres réserves	917	271
Résultat de l'exercice	239 994	37 523
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 276 313	1 071 320
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		24 935
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 088	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 088	24 935
Emprunts et dettes financières diverses		53
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	112 254	204 669
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 887	24 500
<i>Personnel</i>	40 168	51 465
<i>Organismes sociaux</i>	80 265	69 282
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	21 976	17 321
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	9 033	24 006
Dettes fiscales et sociales	151 443	162 073
TOTAL DETTES	320 672	416 231
TOTAL PASSIF	1 596 985	1 487 551



Compte de résultat

	du 01/04/18 au 31/03/19 12 mois	%	du 01/04/17 au 31/03/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	468 742	100,00	499 824	100,00	-31 082	-6,22
Autres produits	6 115	1,30	4 597	0,92	1 518	33,02
Total	474 857	101,30	504 421	100,92	-29 564	-5,86
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	41 449	8,84	22 602	4,52	18 847	83,39
Total	41 449	8,84	22 602	4,52	18 847	83,39
MARGE SUR M/SES & MAT	433 408	92,46	481 820	96,40	-48 411	-10,05
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	20 444	4,36	16 299	3,26	4 144	25,43
Salaires et Traitements	297 275	63,42	305 144	61,05	-7 869	-2,58
Charges sociales	180 406	38,49	187 081	37,43	-6 676	-3,57
Amortissements et provisions	2 866	0,61	6 015	1,20	-3 149	-52,36
Autres charges			6		-6	-94,20
Total	500 990	106,88	514 547	102,95	-13 556	-2,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	-67 582	-14,42	-32 727	-6,55	-34 855	106,50
Produits financiers	277 826	59,27	75 000	15,01	202 826	270,43
Charges financières	168	0,04	2 727	0,55	-2 559	-93,84
Résultat financier	277 658	59,23	72 273	14,46	205 384	284,18
RESULTAT COURANT	210 075	44,82	39 547	7,91	170 529	431,21
Produits exceptionnels	184 000	39,25			184 000	
Charges exceptionnelles	154 082	32,87	2 023	0,40	152 058	NS
Résultat exceptionnel	29 918	6,38	-2 023	-0,40	31 942	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	239 994	51,20	37 523	7,51	202 471	539,59



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 1 596 985 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 239 994 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi



Signature

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	123 791		42 380	81 411
Immobilisations incorporelles	123 791		42 380	81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 513			7 513
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 513			7 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 448 180		149 402	1 298 778
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	1 448 380		149 402	1 298 978
ACTIF IMMOBILISE	1 579 684		191 782	1 387 902



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit .

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	42 380		149 402	191 782
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				
	42 380		149 402	191 782



[Signature]

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	120 097	2 746	41 432	81 411
Immobilisations incorporelles	120 097	2 746	41 432	81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 393	120		7 513
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 393	120		7 513
ACTIF IMMOBILISE	127 490	2 866	41 432	88 924



CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tél 05 61 61 61 80



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 292 111 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	137 788	137 788	
Autres	154 103	154 103	
Capital souscrit - appelé, non versé	20	20	
Charges constatées d'avance			
Total	292 111	291 911	200

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	1 747
Total	1 747



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 020 000,00 euros décomposé en 1 020 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 320 672 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 088	3 088		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 887	53 887		
Dettes fiscales et sociales	151 443	151 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	112 254	112 254		
Produits constatés d'avance				
Total	320 672	320 672		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

24 935

112 254

Charges à payer

Montant

Fournisseurs - fact non parvenues	8 880
Dettes provis. pr congés à payer	40 168
Charges sociales s/congés à payer	16 067
Charges sociales - charges à payer	9 860
Etat - autres charges à payer	1 808

Total 76 784

CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tel 05 61 61 61 80



Signature

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges
d'exploitationCharges
FinancièresCharges
Exceptionnelles

Total



CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tel 05 61 61 61 80

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tél 05 61 61 61 80



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. et".

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. et".

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Designation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Durée de l'exercice en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		14 place Georges Pompidou 93160 NOISY LE GRAND		Exercice clos le		31/03/2019	
Numéro SIRET*		5 3 9 5 7 5 2 8 2 0 0 0 1 4		Neant		*	
				Exercice N clos le		31/03/2019	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	81 411	81 411	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	7 512	7 512	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 298 778		1 298 778
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	200		200
	TOTAL (II)			BJ	1 387 901	BK	88 923
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	137 788		137 788
		Autres créances (3)	BZ	CA	154 102		154 102
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	20		20
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	6 096		6 096
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
		TOTAL (III)	CJ	CK	298 007		298 007
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 685 908	IA	88 923	1 596 985	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Signature

Formulaire obligatoire (article 11 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 020 000)			DA	1 020 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	15 402
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	916
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	239 993
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 276 313
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 088
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	112 254
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	53 886
	Dettes fiscales et sociales			DY	151 442
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes				EA	
				EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EC	320 671
TOTAL (IV)			ED		
Ecart de conversion passif* (V)			EE	1 596 985	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	320 671
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 088	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	468 741	FH		FI	468 741	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	468 741	FK		FL	468 741	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 112	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	474 856
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	41 448	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 443	
	Salaires et traitements*					FY	297 275	
	Charges sociales (10)					FZ	180 405	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 865
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	542 438
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(67 582)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	277 825	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	277 825	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	167	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	167	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	277 657	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	210 075	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group



Handwritten signature/initials.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO		Neant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	184 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	184 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 731	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	150 350	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	154 081	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	29 918	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	936 682	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	696 688	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	239 993	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	6 112
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			150 350			
Produits des cessions d'éléments d'actif				184 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 731
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	150 350
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	154 081
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dépenses et pénalités perçues sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	184 000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	184 000



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS GROUPE PICHARDIE-BREZZO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 1 596 985 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 239 994 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 4
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	42 380		149 402	191 782
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	42 380		149 402	191 782

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	123 791		42 380	81 411
Immobilisations incorporelles	123 791		42 380	81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 513			7 513
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 513			7 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 448 180		149 402	1 298 778
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	200			200
Immobilisations financières	1 448 380		149 402	1 298 978
ACTIF IMMOBILISE	1 579 684		191 782	1 387 902

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 292 111 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	200		200
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	137 788	137 788	
Autres	154 103	154 103	
Capital souscrit - appelé, non versé	20	20	
Charges constatées d'avance			
Total	292 111	291 911	200

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	1 747
Total	1 747

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	120 097	2 746	41 432	81 411
Immobilisations incorporelles	120 097	2 746	41 432	81 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 393	120		7 513
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 393	120		7 513
ACTIF IMMOBILISE	127 490	2 866	41 432	88 924

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges
d'exploitation

Charges
Financières

Charges
Exceptionnelles

Total

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 020 000,00 euros décomposé en 1 020 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 320 672 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 088	3 088		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 887	53 887		
Dettes fiscales et sociales	151 443	151 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	112 254	112 254		
Produits constatés d'avance				
Total	320 672	320 672		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

24 935

112 254

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 880
Dettes provis. pr congés à payer	40 168
Charges sociales s/congés à payer	16 067
Charges sociales - charges à payer	9 860
Etat - autres charges à payer	1 808
Total	76 784

CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tél 05 61 61 61 80



[Signature]

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

CABINET SYNALLIANCE

64 rue Benjamin Baillaud 31500 TOULOUSE

Tél 05 61 61 61 80

1/1



GROUPE PICHARDIE-BREZZO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 020 000 euros
Siège social : 14 Place Georges Pompidou - Parc Avenue A, 93160 Noisy Le Grand
539575282 RCS Bobigny

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 Juin 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 239 993 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	239 993 euros
A la réserve légale	12 000 euros

Solde	227 993 euros
A titre de dividendes	68 571 euros
Soit 0,07 euros par action	
Le solde	159 422 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 160 338 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le jour fixé par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 68 571 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

10



Exercice clos le 31 mars 2016 :
Néant

Exercice clos le 31 mars 2017 :
61 200 euros, soit 0,06 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 61 200 euros

Exercice clos le 31 mars 2018 :
35 000 euros, soit 0,03 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Patrick PICHARDIE

